



AGIR!

Le mot du Président

Nouveau quinquennat, nouvelle assemblée, nouveaux espoirs, des augmentations de « ressources » qui ne couvriront pas les dépenses de la vie au quotidien, mais c'est ainsi

Félicitons toutefois nos nouveaux élus, la rentrée s'annonce probablement chaude, après cette période estivale vraiment très bouillante et ces feux qui ont détruits tant de nos forêts. Félicitons aussi nos soldats du feu qui ont fait un travail extraordinaire.

Je constate avec désarroi que certaines personnes ne respectent pas les consignes qui pourraient sans doute limiter ces feux.

Le gouvernement a enfin retenu la possibilité de l'individualisation de l'AAH qui faisait l'objet d'un mariage de la carpe et du lapin entre l'Assemblée Nationale et le Sénat lors du mandat précédent.

Mais Oh surprise comme vous le verrez dans nos colonnes, au moment où je rédige ce bulletin, cette loi a été reportée pour un dispositif transitoire. Souhaitons que le transitoire ne dure pas, il risque de finir par entrer dans notre système.

La crise va durer nous avoue notre Président et attendons nous à des restrictions assez sévères. Peut-être pas des coupures de gaz ou d'électricité à notre niveau, mais des augmentations après le blocage des prix. Serons nous capable de faire face ?

J'ai retenu aussi la réforme des retraites. Depuis le temps qu'on en parle, chaque gouvernement a sa solution magique. Celle-ci ou une autre sauvera t'elle le système ?

On nous reparle de la vaccination. Je laisse à chacun le choix de faire ou pas cette nouvelle dose, mais pour moi je continue le port du masque et la désinfection des mains.

Je tiens enfin à remercier Mme Valérie Meunier et M.Philippe Ribot pour le renouvellement de leur subvention départementale.

Je remercie également Aurélie Wagner Conseillère municipale d'Alès et candidate aux élections législatives avec qui j'ai largement discuté.

Je viens également d'avoir un message de M.Pierre Meurin Député de la 4e Circonscription avec lequel j'aurais un entretien pour lui présenter notre association comme je l'avais fait à l'époque avec M.Fabrice Verdier. Quant à nous, nous reprenons nos activités, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Votre adhésion nous est indispensable pour continuer notre action. Pensez à la renouveler si ce n'est pas déjà fait

Bon trimestre à vous

Le Président

Fabrice Houel

Dans ce

l'individualisa-	2
Langage SAC- CADE Concep-	2
Forum des associations	3
Le dispositif	3
Détente	4

Prochaines permanences les 2èmes lundis du mois de 9h à 11h à l'Espace André Chamson à Alès* 2 Bd Louis Blanc :

- Le 3 Septembre au forum des Associations à Alès de 9h à 16h
- Le 10 octobre 2022 de 9h à 11h
- Le 14 Novembre 2022 de 9h à 11h

***Sous réserve de modifications, contactez nous au 06 65 17 06 23 pour vous assurer de la tenue des permanences**

Déconjugalisation de l'AAH : les députés repoussent la décision à l'hémicycle

.Créée en 1975, l'AAH est destinée à compenser l'incapacité de travailler. D'un montant maximal de 904 euros mensuels, elle est versée sur critères médicaux et sociaux. Elle compte aujourd'hui plus de 1,2 million de bénéficiaires, dont 270.000 en couple, pour une dépense annuelle d'environ 11 milliards d'euros. En commission des Affaires sociales, 19 amendements venus de tous bords avaient été déposés afin d'acter cette «déconjugalisation» de l'allocation, vivement réclamée par les associations.

Mais d'emblée la rapporteure, Charlotte Parmentier-Lecocq (LREM), a plaidé qu'il fallait «continuer à travailler pour éviter de faire des perdants» car avec une déconjugalisation «sèche», cette mesure emporterait «des conséquences négatives pour 45.000 personnes». Elle a donc plaidé pour un travail de «co-construction», avec l'idée que tous puissent faire «un pas pour atterrir sur un système satisfaisant, de compromis», pour la séance, à compter de lundi. Tous les groupes se sont ralliés à cette décision, retirant leurs amendements.

Le ministre du Travail Olivier Dussopt avait plaidé lundi pour un «dispositif transitoire» afin d'éviter que certains bénéficiaires ne soient pénalisés. Des élus de l'opposition ont néanmoins mis en avant la nécessité d'«aller vite» face à une attente «immense», à l'instar de Stéphane Peu (PCF) qui a rappelé comme Clémence Guetté (LFI) que la majorité avait refusée à plusieurs reprises lors du précédent quinquennat cette modification du mode de calcul de l'AAH. Cette allocation doit relever de la solidarité «nationale»

Langage SACCADE Conceptuel ^{MC} (LSC)

Le **Langage SACCADE Conceptuel ^{MC} (LSC)** a été développé comme une langue propre aux personnes autistes peu importe l'âge et l'intensité de leur structure cognitive.

Il s'agit d'un code écrit composé de plusieurs signes graphiques, tel un alphabet. Il est cohérent avec plusieurs publications scientifiques suggérant l'**importance d'utiliser leurs forces perceptives et de développer un code écrit** pour ces personnes.

Il doit être **vu comme la langue signée pour les personnes sourdes** avec la différence que le LSC est évolutif et que l'autiste passe au mode verbal avec ce langage (LSC).

Fonctions du Langage SACCADE Conceptuel ^{MC} (LSC)

- Il **représente la clé** pour aider les personnes autistes à **communiquer et à comprendre** le monde qui les entoure.
- Il permet de **créer un pont communicationnel** entre les personnes autistes et les personnes non autistes.
- Il est un système commun, une compréhension commune de signes et de significations que partagent l'autiste et le neurotypique.
- Il a un impact majeur sur le développement de la pensée verbale (donc même pour les autistes qui parlent).
- Il donne **accès au sens de l'information** que la personne reçoit dont le sens social.
- C'est l'un des rares outils existants qui permet à plusieurs des personnes autistes d'**avoir accès aux apprentissages académiques** de manière intégrée.

Il peut être utilisé dès que la personne autiste a atteint ce niveau perceptif de développement.

Forum des associations

Nous serons présents le samedi 3 septembre de 10h à 16h au forum des associations, stand 23 allée 2 parking supérieur couvert de l'avenue Carnot à Alès

N'hésitez pas à venir vous y trouverez outre notre association, bien d'autres associations et la fête du sport.

Un exemple à suivre

Une trentaine de commerces et d'administrations de l'Aube proposent actuellement le service Handivisible, accessible à partir d'un smartphone ou bientôt d'une télécommande

Le dispositif Handivisible permet à toute personne handicapée bénéficiant du droit à la priorité de signaler sa présence dans une file d'attente. Le personnel d'un magasin, d'une administration ou autre, pourra alors demander aux autres usagers de la laisser passer. Cela lui évitera donc d'avoir à le faire elle-même, ce qui peut être embarrassant.

« J'étais très gênée. Je ne savais pas comment faire. » Maïté Ferdinand se souvient encore de la première fois où elle s'est rendue dans un magasin, sa carte mobilité inclusion (CMI) priorité (l'ex-carte de priorité), fraîchement attribuée par la Maison départementale des personnes handicapées, dans le portefeuille.

« J'ai vu la file de gens devant moi et je me suis dit que je n'arriverais jamais à leur demander de me céder leur place. » Surtout que son handicap est invisible. *« J'en ai parlé à une amie, elle aussi handicapée. Elle m'a confié qu'elle ne se servait jamais de sa carte de priorité, parce qu'elle avait le sentiment de devoir quémander. C'est comme ça qu'est née l'idée d'Handivisible. »*

Dans l'Aube, Carrefour et la Caf ont adopté Handivisible

Aujourd'hui, Maïté Ferdinand ne ressent plus de « gêne » lorsqu'elle va faire ses courses au Carrefour de La Chapelle-Saint-Luc, dans l'Aube. Ou quand elle se rend à sa Caisse d'allocations familiales. Ces établissements ont en effet installé le dispositif que la Troyenne a imaginé.

Une des caisses du supermarché et un des guichets administratifs sont équipés d'un boîtier lumineux et sonore. Lorsque Maïté Ferdinand arrive dans la file, elle active ce boîtier à l'aide de l'application téléchargée sur son smartphone. Le salarié en poste, alerté par le signal qu'une personne ayant priorité est présente, n'a plus qu'à demander aux clients ou aux usagers, se trouvant dans la file d'attente, de la laisser passer. *« Cela change tout »*, se félicite l'inventrice.

Des agents commerciaux commencent à diffuser le dispositif

Après une période de test, Maïté Ferdinand a officiellement lancé Handivisible début 2022. Aujourd'hui, une trentaine de commerces et d'administrations en sont dotés. Quasiment tous dans l'Aube, son département d'origine, et, à plus petite échelle, dans la Marne voisine. *« Mais j'ai bon espoir que cela fasse tache d'huile. Je commence à travailler avec des agents commerciaux qui vont proposer ce service dans tous les départements »*, raconte-t-elle.

Les MDPH de l'Aube et de la Marne vont informer les titulaires

Pour les détenteurs de la CMI avec la mention priorité ou invalidité, le téléchargement et l'utilisation de l'application sont gratuits. Les établissements, eux, doivent s'acquitter d'une redevance mensuelle de 50 €.

Reste aussi à le faire savoir aux utilisateurs potentiels. Seules 700 personnes ont, en effet, déjà téléchargé l'appli. Les MDPH de l'Aube et de la Marne ont donné leur accord pour adresser un courrier à leur quelque 20 000 titulaires de la CMI priorité et invalidité. À l'échelle de la France entière, plusieurs centaines de milliers de personnes – vraisemblablement entre un et deux millions – détiennent une telle carte.

Handivisible en pratique

Pour utiliser ce dispositif, vous devez télécharger l'application Handivisible sur votre smartphone. Depuis l'Appstore, si vous avez un iPhone, ou Google Play Store, pour les autres. Pour créer un compte, il vous faut justifier de votre handicap en prenant votre carte mobilité inclusion en photo.

« Une fois la vérification faite, nous effaçons ces données », promet Maïté Ferdinand. L'application permet de savoir quels établissements offrent le service Handivisible. Devant la caisse ou le guichet équipé du boîtier, bien visible, vous n'avez plus qu'à signaler votre présence sur l'application de votre téléphone.

Vous n'avez pas de smartphone ? Handivisible vendra à partir de juillet des télécommandes permettant d'activer le boîtier. *« Une trentaine d'euros, à prix coûtant »*, précise Maïté Ferdinand.

Souhaitons que cet exemple pourra être mis en place dans le plus beau département de France qu'est le Gard

Association Gardoise des Invalides et Handicapés

80 Avenue des Maladrieries
30 100 ALES

Adresse mail :
agih30100@gmail.com

Retrouvez nous sur le site : <http://agih10.wix.com>

Permanences le 2^{ème} lundi du mois de 9h à 11h, Salle Truffaut, 2eme étage, accès direct par ascenseur dans la cour, Espace André Chamson Bd Louis Blanc, 30100 ALES (sauf mois Juillet et Août), la permanence de Septembre a lieu au forum des Associations

Permanences suspendues pour le moment

En dehors de ces permanences vous pouvez joindre :

Fabrice Houel : 06 65 17 06 23

Marinette Zweipfennig : 04 66 30 11 55

Jean Paul Masson : 06 76 54 39 90

Mme Joceline Dammarez 04 66 78 64 53

SOLUTION

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV			■			■			
V							■		
VI				■					
VII								■	
VIII					■				
IX									

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	P	A	N	S	E	M	E	N	T
II	A	G	I	O	T	E	R	A	I
III	T	E	S	S	I	T	U	R	E
IV	E	N	■	I	O	■	C	I	D
V	R	A	T	E	L	S	■	N	A
VI	N	I	A	■	E	U	M	E	S
VII	I	S	O	L	E	R	A	■	S
VIII	T	E	N	U	■	G	R	U	E
IX	E	S	S	E	N	I	E	N	S

HORIZONTALEMENT

I. Couvre la plaie. II. Boursicoteraï. III. Registre. IV. Préposition. Vieille vache. Héros de Corneille. V. Zorilles du Cap. Volonté enfantine. VI. Montra son opposition. Possédâmes. VII. Protégera. VIII. Guère épais. Haute sur pattes. IX. Secte dont Jésus fut peut-être membre.

VERTICALEMENT

1. La marque du père. 2. Elles habitent dans le Sud-ouest. 3. Ville de Serbie. Grosses mouches. 4. Il ressemble forcément à quelqu'un. Consultée. 5. Anémiée. 6. Dispose. Sorti de nulle part. 7. Porteur d'une robe retroussée. Plan d'eau. 8. Prise d'air. Petite quantité. 9. Pas très enthousiastes.